



**CNBA**  
Chambre  
Nationale  
de la  
Batellerie  
Artisanale

Chambre nationale de la batellerie artisanale

CONSEIL D'ADMINISTRATION n°123

Séance du 09 février 2016

### Délibération n°3

#### Nomination des administrateurs au sein des commissions internes de la Chambre nationale de la batellerie artisanale

*Vu les articles L.4430-1 à L.4432-7 et R.4432-1 à R.4432-18 du Code des transports ;*

*Vu le règlement intérieur de la Chambre nationale de la batellerie artisanale, notamment ses articles 7 et 8 ;*

A l'issue des votes des membres du conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale du 09 février 2016 (séance n°123), sont nommés au sein des commissions internes de l'établissement les administrateurs mentionnés dans le document ci-annexé.

Paris, le 12 février 2016,

Le président du conseil d'administration de la  
Chambre nationale de la batellerie artisanale,

  
Michel DOURLENT